



POIX-TERRON, le 12 avril 2018

N/Réf. : 2018/01_CR/castor- NT/NT
Dossier suivi par : Nicolas THIRY
Tél : 06 27 02 52 83 / 03 24 42 82 23
Mél : nicolas.thiry@oncfs.gouv.fr

Objet : Compte-rendu de la pose des jalons

Monsieur le Maire,

Le 11 avril 2018, nous avons tout deux accompagnés les services techniques de votre commune pour définir le niveau de retenue d'eau acceptable de chaque barrages de castor sur le ruisseau du Marbay à PRIX-LES-MEZIERES. Nous avons posé des jalons sur chacun d'entre eux. Nous y avons par ailleurs constaté la présence d'un nouveau barrage également jalonné.

Cinq barrages sont marqués de repères visuels :

- Pour le **barrage se trouvant en limite d'EVIGNY**, vous gardez le niveau actuel. La marque du jalon se trouve à 40 cm du sol (point haut de la berge rive droite) ;
- Pour le **barrage avec les tuyaux**, vous diminuez le niveau du barrage de 20 cm. Un pieu sert de repère, celui-ci doit avoir environ 30 cm hors de l'eau ;
- Pour le **barrage se trouvant dans la pâture**, vous diminuez le niveau du barrage de 20 cm. La marque du jalon (aval) se trouve à 35 cm du sol, celle-ci définit la hauteur acceptable du barrage par rapport à la berge (rive droite). Une fois le niveau descendu l'agriculteur exploitant la parcelle pourra retirer la digue faite par le castor. Le niveau du jalon amont sera défini par la suite ;
- Pour le **barrage se trouvant à proximité de la ligne de gaz**, celui-ci possède encore une limite acceptable de 10 à 20 cm. La marque du jalon se trouve à 15 cm du sol, soit le niveau du pied du panneau du gazoduc ;
- Pour le **barrage se trouvant le long du chemin des aulnes**, celui-ci possède encore une limite acceptable de 20 à 30 cm du niveau actuel. La marque du jalon se trouve à 30 cm du sol.

Pensez également à surveiller les anciens emplacements de barrages, l'ex barrage se trouvant à l'entrée de la 4 voies et celui se trouvant derrière le hangar agricole.

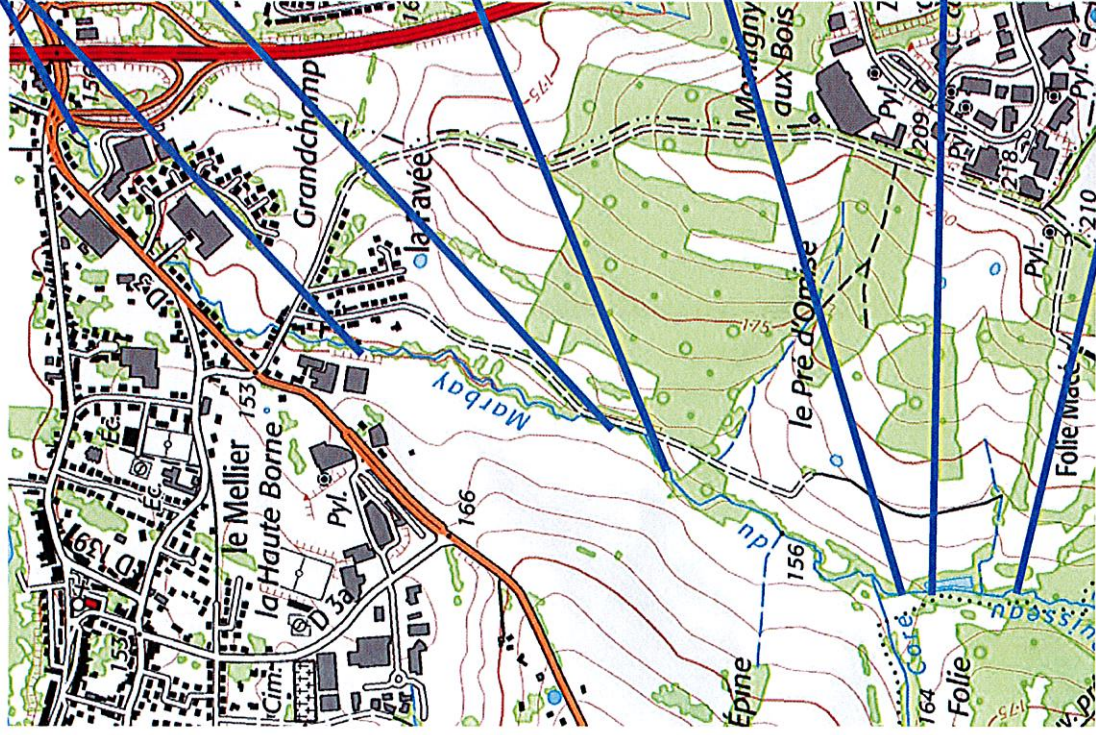
RAPPEL : Vous pourrez faire ces interventions dès que votre arrêté de dérogation sera pris et en notre présence, en cas de besoin et si urgence prenez contact avec nos services.

Veuillez agréer monsieur le Maire mes sincères salutations.

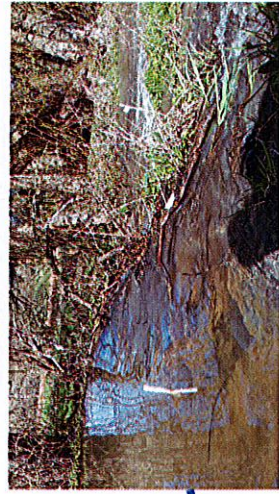
L'Agent Technique de l'Environnement

Nicolas THIRY

PRIX-LES-MEZIERES / Pose des jalons



Place sans barrage mais à surveiller



Barrage se trouvant le long du chemin des Aulnes
Limite acceptable : +20 à +30 cm du niveau actuel
(soit niveau bas de la berge)

Barrage se trouvant à proximité de ligne de gaz
Limite acceptable : +10 à +20cm hauteur de la berge rive droite
(soit le pied du panneau du gazoduc)

Barrage se trouvant dans la pâture
Limite acceptable : -20cm du niveau actuel
(soit niveau maximum de la berge côté aval du barrage)



Barrage avec tuyaux
Limite acceptable : -20cm (30cm du pieu visible)
(soit niveau de la brèche faite le 11/04/2018)



Barrage limite Evigny
Limite acceptable : niveau actuel
(soit +20cm par rapport au haut de la berge, rive droite)